



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aidants familiaux

Question au Gouvernement n° 3064

Texte de la question

MESURES POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

M. le président. La parole est à Mme Pascale Gruny, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Pascale Gruny. Ma question s'adresse à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Hier, c'était la journée internationale de la femme. Ce matin, Roselyne Bachelot, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, a présenté en conseil des ministres le bilan du plan de création de places en crèches. Ce sujet est une préoccupation quotidienne pour toutes les mères de famille qui travaillent.

Vous le savez, les femmes occupent une place centrale au sein de la famille ainsi que dans la société tout entière. Parmi ces femmes, je voudrais aujourd'hui mettre à l'honneur toutes celles qui s'occupent, au sein de leur famille, d'un proche âgé en perte d'autonomie ou porteur de handicap. Il s'agit, bien sûr, des aidants naturels et familiaux.

Ces aidants sont très majoritairement des aidantes. Permettez-moi ici, mes chers collègues, de témoigner à ces femmes ma plus profonde et sincère admiration. Je crois pouvoir dire sans me tromper que cette admiration est partagée sur l'ensemble de nos bancs.

Madame la secrétaire d'État, les aidants familiaux, et en particulier ces femmes, souffrent de ne pas être suffisamment reconnus. Beaucoup ont des difficultés à concilier l'aide qu'elles apportent à leurs proches avec un projet de vie personnel et professionnel.

Je sais que vous êtes très sensible à cette question. Vous venez d'ailleurs de recevoir une délégation de femmes qui ont partagé avec vous leurs expériences et leurs préoccupations d'aidantes.

Pourriez-vous nous indiquer la teneur de vos échanges avec ces femmes ? Plus généralement, quelle réponse comptez-vous apporter aux aidants, notamment dans le cadre du débat national sur la dépendance, voulu par le Président de la République ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.*

Madame la députée, en effet, ce sont en France 3 500 000 aidants naturels ou familiaux qui s'occupent au quotidien de leurs proches, que ce soit une personne handicapée ou une personne dépendante. Et vous avez raison, madame Gruny, quand vous dites que les aidants sont des aidantes, car 60 % de ces aidants sont des femmes. Le 8 mars, en recevant une délégation de ces femmes qui viennent d'associations aussi diverses que France Alzheimer, l'Association française contre les myopathies, l'Association française des aidants, mais également l'UNAFAM - l'union nationale des amis et familles de malades psychiques -, elles ont pu me parler de leur situation auprès de leur enfant, de leur conjoint, de leur parent ou de leur proche qu'elles accompagnent au jour le jour.

Cette consultation a fait apparaître deux points principaux.

D'abord, elles veulent voir leur rôle reconnu auprès des professionnels qui, parfois, les ignorent ou les méconnaissent, auprès des administrations qui ne comprennent pas leur contribution, enfin, auprès de la société tout entière. C'est d'ailleurs le sens de la déclaration du Président de la République au Conseil économique, social et environnemental le 8 février dernier quand il a souligné l'importance des solidarités familiales.

Elles veulent également pouvoir vivre leur vie, avoir une activité professionnelle, s'occuper de leurs enfants, avoir des temps de répit, mais aussi des loisirs.

C'est la raison pour laquelle, avec Roselyne Bachelot, sur cette question des aidantes familiales et naturelles, nous construirons les réponses avec elles sur la base de leur projet de vie. C'est ce qui nous permettra de répondre au plus près à leurs aspirations.

Enfin, sur la question du droit des femmes, c'est en général par l'action que nous avons fait le choix, Roselyne Bachelot et moi-même, de répondre plutôt que de poser des questions de principe. Je voulais simplement rappeler ce point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3064

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mars 2011